



Communiqué de presse

Rennes, France – 3 juin 2021

AMA annonce l'approbation de son document d'enregistrement par l'Autorité des marchés financiers et son projet d'introduction en bourse sur le marché Euronext Growth à Paris

Pionnier des solutions de réalité assistée pour les professionnels de terrain, AMA est un éditeur et intégrateur de solutions logicielles B2B pour la *smart workplace*. AMA a développé au cours des six dernières années une des solutions de réalité assistée et de travail collaboratif en mobilité les plus avancées du marché qui est désormais utilisée dans plus de 100 pays. Doté de huit filiales couvrant l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie, le groupe a su se constituer un portefeuille de plus de 400 clients faisant majoritairement partie du classement Fortune 1000.

Pour répondre à la très forte croissance de son marché, AMA envisage de lancer une introduction en bourse (« IPO ») sur le marché Euronext Growth à Paris pour accroître sa notoriété et renforcer ses moyens financiers. Cette opération lui permettrait d'accélérer ses investissements en recherche et développement et l'expansion de ses équipes de vente internationales, avec pour objectif de renforcer son avance technologique et commerciale et s'inscrire en leader de ce vaste marché d'équipement des professionnels de terrain en solutions de travail collaboratif.

AMA a été co-fondé par Christian Guillemot et ses frères, entrepreneurs bretons à l'origine notamment du succès d'Ubisoft. La famille Guillemot entend accompagner cette opération en participant à l'augmentation de capital.

AMA CORPORATION (« AMA ») annonce aujourd'hui l'approbation de son document d'enregistrement, en date du 2 juin 2021, par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le numéro I.21-027 (le « Document d'Enregistrement »).

L'approbation du Document d'Enregistrement constitue la première étape du projet d'introduction en bourse d'AMA sur le marché Euronext Growth à Paris. Le projet d'introduction en bourse reste soumis à l'obtention de l'approbation de l'AMF sur le prospectus relatif à l'offre et l'admission des titres d'AMA, ainsi qu'à des conditions de marché favorables.

Pour Christian Guillemot, Chief Executive Officer et co-fondateur d'AMA : « AMA est aujourd'hui parfaitement positionné pour prendre une place de choix dans le marché naissant et à très fort potentiel des solutions de travail collaboratif sécurisées et mains libres pour les professionnels de terrain. Ceux-ci représentent aujourd'hui 80 % de la population active au niveau mondial. Amener le travail collaboratif sur le terrain, rapprocher les collaborateurs physiquement éloignés, favoriser le partage d'expertise, planifier et gérer à distance le contrôle qualité, accélérer les procédures d'assistances et de manière plus générale avoir une vision précise de ce qui se passe n'importe où dans le monde, le tout en limitant les déplacements, sont des besoins fondamentaux pour toutes les entreprises d'aujourd'hui et de demain. C'est là qu'AMA intervient, en équipant déjà plus de 400 clients, faisant majoritairement partie du classement Fortune 1000. Ce projet d'introduction en bourse sur le marché Euronext Growth à Paris vient soutenir la forte accélération de notre croissance ».

Un pionnier des solutions de *smart workplace* et de réalité assistée

AMA est un éditeur et intégrateur de solutions logicielles B2B favorisant le travail collaboratif, et un fournisseur de solutions avancées d'assistance à distance ou « réalité assistée » sur appareils connectés, y compris les lunettes connectées. AMA est un des pionniers de son secteur, ayant obtenu en 2015 le label « *Glass at Work Certified Partner* » délivré par Google dans le cadre du programme *Google Glass Explorer*.

Avec l'essor de la *smart workplace*, c'est-à-dire l'utilisation de nouveaux outils de collaboration et de nouvelles méthodes de travail qui ont d'abord contribué à digitaliser et à connecter le travail dans les bureaux, les entreprises repensent progressivement leurs stratégies opérationnelles et développent l'utilisation des technologies connectées afin de rendre leurs opérations plus agiles. Dans ce cadre, **les entreprises et les organisations du monde entier s'affairent désormais à digitaliser les forces vives sur le terrain**. Portée à la fois par les tendances structurelles liées à la digitalisation croissante de l'économie et par les tendances spécifiques liées à la *smart workplace*, le marché de la réalité assistée devrait connaître une très forte croissance dans les prochaines années¹.

Sous la marque XpertEye, la plateforme de réalité assistée développée par AMA couvre un large éventail de cas d'usage tels que le diagnostic à distance, l'inspection, la planification, la gestion des flux de travail, la formation à distance et la télé-médecine. Les solutions innovantes de collaboration interactive à distance d'AMA, connectées à une variété d'équipements, ont été déployées dans plus de 100 pays. Elles permettent à ses utilisateurs d'améliorer leur productivité, de maximiser leur temps disponible, de limiter leurs déplacements, avec leurs coûts et leur empreinte carbone associés, de simplifier le transfert de connaissances et de réduire leur temps d'intervention.

Après des premiers succès dans le domaine de la santé connectée, AMA a progressivement étendu ses activités aux secteurs de l'industrie et des services et élargi sa base de clientèle à un rythme soutenu. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 6,4 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, contre 1,8 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit une progression de 264%. Pour le premier trimestre 2021, le chiffre d'affaires consolidé non audité du Groupe s'élève à 2,2 millions d'euros contre 0,5 million d'euros au premier trimestre 2020, soit un taux de croissance de 297%.

Une stratégie de déploiement international de ses solutions logicielles innovantes pour la transformation digitale des professionnels de terrain

Les premières versions de la plateforme XpertEye d'AMA ont été développées afin de fonctionner dans les environnements stricts et contraignants du monde médical, tout en traitant des données sensibles en conformité avec les exigences réglementaires propres à ce secteur. Aujourd'hui, AMA offre à ses clients des solutions minimisant le volume de données traitées et collectées, facteur différenciant clé pour répondre aux enjeux de cybersécurité et de souveraineté des grands comptes qu'il adresse.

Cette exigence dans le développement des solutions XpertEye a permis à AMA d'offrir des solutions génériques avec un important niveau de sécurité dans un très grand nombre de secteurs d'activité (industrie, transport, aéronautique, construction, énergie, santé, hôpitaux, industrie pharmaceutique, services, etc.).

AMA s'appuie sur son ADN entrepreneurial pour mettre en œuvre une stratégie de développement axée sur une forte capacité d'innovation et un déploiement commercial à l'échelle internationale.

Afin d'apporter des réponses technologiques pointues, adaptées aux besoins et aux cas d'usage relayés par les clients, la R&D d'AMA développe sur une plateforme logicielle commune ses produits et services à partir des retours d'expériences clients, recueillis dans le cadre de processus internes structurés. Ces efforts de R&D ont également été portés sur les problématiques liées à la qualité d'image, notamment dans le cadre d'utilisations dans des zones à faibles couvertures réseaux. Les solutions d'AMA s'attachent à optimiser des éléments clés du hardware utilisé et à favoriser l'interopérabilité avec les différents terminaux et équipements (lunettes connectés, smartphones, microscopes, caméras thermiques, endoscopes, dermatoscopes, etc.) et les systèmes d'exploitation (notamment IOS, Windows ou Android selon le produit choisi). Fort de cette capacité d'innovation centrée autour des besoins de ses clients AMA est en position d'offrir de plus en plus de valeur ajoutée à ses clients, d'une part en leur proposant de nouvelles offres et d'autre part en concentrant ses efforts sur la pénétration auprès d'un nombre croissant de services, divisions et filiales d'un même client.

¹ Attendue en hausse annuelle de plus de 123% en moyenne au cours de la période 2020-2024 selon l'étude IDC de mars 2021 « Worldwide Augmented & Virtual Reality Spending ».

Le développement commercial d'AMA est dirigé vers l'international tout en veillant à assurer une présence locale à même d'accompagner la transition numérique des professionnels de terrains de ses clients et prospects internationaux. Cette approche est complétée par la mise en œuvre de partenariats stratégiques de distribution afin de permettre une accélération de la diffusion de la plateforme XpertEye auprès des opérateurs télécoms et des fournisseurs de solutions digitales B2B.

AMA estime que ces deux piliers de sa stratégie confortent sa capacité à augmenter ses revenus par client, à convertir ses clients tests, appelés « Clients Explorers »², dont le nombre a plus que doublé entre 2019 et 2020, et à capter de nouveaux prospects en France et à l'international.

Une société en pleine phase d'accélération positionnée sur un marché de la réalité assistée en croissance exponentielle

AMA entend continuer à offrir des solutions à la pointe des évolutions technologiques, enrichies en contenu et de plus en plus interopérables, permettant de répondre à des cas d'usage toujours plus nombreux.

AMA ambitionne d'être un des leaders de son marché et d'accompagner sa croissance au cours des prochaines années. Dans ce but, le groupe, qui a lancé au premier trimestre 2021 une importante campagne de recrutement, prévoit :

- › De renforcer ses forces de vente et son déploiement commercial international en vue :
 - d'accroître sa présence chez ses clients existants en promouvant de nouveaux cas d'usages et d'y augmenter sa pénétration ;
 - de démarcher de plus en plus de clients, et d'étendre sa couverture géographique au sein d'un marché mondial. AMA prévoit de renforcer ses équipes de vente dans ses filiales existantes et de créer de nouvelles filiales ou bureaux, notamment au Japon, en Espagne, en Amérique Latine, à Singapour, à Dubaï, en Afrique, etc. ;

Pour cela, AMA prévoit que son équipe vente et marketing en France et à l'international, qui comptait 45 personnes au 31 décembre 2020 en France et à l'international, devrait doubler d'ici fin 2021 pour atteindre environ 200 personnes fin 2023.

- › D'accroître ses investissements en matière de R&D, afin notamment :
 - de renforcer les principaux atouts d'AMA, en continuant à investir dans la cybersécurité et dans l'interopérabilité de ses solutions afin d'accompagner l'essor des lunettes et équipements connectés permettant de s'adapter à de nouvelles demandes et à de nouveaux cas d'usage ;
 - d'innover, notamment en vue d'enrichir l'offre de solutions d'AMA à travers l'intelligence artificielle, le *machine learning*, l'augmentation des capacités d'analyse de données, et, en s'appuyant sur le déploiement de la 5G, d'intégrer des nouvelles solutions permettant toujours plus de communications entre les accessoires grâce à l'internet des objets (IoT) ;

Pour cela, AMA prévoit que son équipe R&D comptant 48 personnes au 31 décembre 2020 principalement en France, devrait être portée à environ 200 ingénieurs, développeurs et chefs de projets d'ici fin 2023.

AMA objectifs et perspectives

Le Groupe entend poursuivre sa croissance organique via sa stratégie d'acquisition de nouveaux clients et d'expansion du volume d'affaires avec ses clients existants.

Pour les exercices 2021 et 2022, AMA a pour objectif d'atteindre des chiffres d'affaires supérieurs à respectivement 15 millions d'euros (contre 6,4 millions d'euros en 2020, soit une croissance annuelle de 140%) et 32 millions d'euros (soit une croissance annuelle de 110% par rapport à 2021). Avec un taux de croissance de 297 % au premier trimestre 2021³ par rapport au premier trimestre 2020, AMA estime que son objectif de chiffre d'affaires pour l'exercice 2021 est bien engagé.

Dans la continuité de l'accélération enregistrée en 2020 et au cours du premier trimestre 2021, ainsi que de ses objectifs pour 2021 et 2022, AMA vise à atteindre un chiffre d'affaires supérieur à 175 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

² « Clients Explorers » par opposition aux « Clients Confirmés », tels que définis dans le Document d'Enregistrement.

³ Chiffres d'affaires non audité.

Grâce principalement à la croissance de ses volumes de ventes et l'amélioration du levier opérationnel associé, à l'évolution de son mix produit vers le software, et à la poursuite d'une bonne maîtrise de ses coûts opérationnels, le Groupe vise un EBITDA ajusté⁴ positif au 31 décembre 2023, un EBITDA ajusté supérieur à 20% d'ici le 31 décembre 2025 et un *free cash flow*⁵ positif au 31 décembre 2025.

Projet d'IPO sur le marché Euronext Growth à Paris

Dans le cadre de son projet d'introduction en bourse, AMA entend renforcer sa notoriété et ses moyens financiers pour accélérer sa croissance, notamment afin de poursuivre et de renforcer ses efforts de recherche et développement, et également de développer ses effectifs commerciaux et marketing, en particulier en ouvrant de nouveaux bureaux à l'international.

La famille Guillemot, qui détient, à la date du Document d'Enregistrement 93,76% du capital et des droits de vote d'AMA, entend accompagner cette opération en participant à l'augmentation de capital.

Le Document d'Enregistrement d'AMA est disponible sur le site Internet de la Société (www.amaxperte.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). Il est également disponible sans frais sur simple demande auprès du siège social de la Société, 2 Angel Square, London EC1V 1NY (Royaume-Uni). AMA attire l'attention des investisseurs potentiels sur la section 3 « Facteurs de risque » du Document d'Enregistrement approuvé par l'AMF.

À propos d'AMA

Alors que la plupart des outils de travail collaboratifs trouvent rapidement leurs limites hors des bureaux, AMA permet aux experts de travailler efficacement à distance avec les professionnels de terrain, grâce à une plateforme logicielle sécurisée associée à des outils vidéo parfaitement adaptés à chaque métier.

Fort de près de sept ans d'expérience dans les solutions de téléassistance, AMA aide les acteurs de l'industrie et des services de toute taille, ainsi que les établissements médicaux, à accélérer leur transformation numérique. La plateforme de réalité assistée d'AMA, XpertEye, a été déployée dans plus de 100 pays et répond à un large éventail de cas d'usage tels que les diagnostics à distance, l'inspection, la planification et la gestion des flux de travail. Ses solutions uniques de collaboration interactive à distance permettent aux entreprises et aux institutions d'accroître leur productivité, d'optimiser les temps de résolution et de maximiser les temps de fonctionnement.

AMA est une entreprise en forte croissance, avec des bureaux en France, en Allemagne, en Roumanie, au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Canada, et en Chine (y compris à Hong-Kong). AMA bénéficie d'une présence globale et travaille sur tous les fuseaux horaires pour établir une relation de proximité avec ses clients où qu'ils se trouvent. Plus d'information sur www.amaxperte.com.

Contacts presse

Esther Duval
+33 689 182 343
esther.duval@ama.bzh

Marie Calleux
+33 609 685 538
ama@calyptus.net

⁴ L'EBITDA ajusté est un indicateur alternatif de performance au sens de la position AMF-DOC n°2015-12 défini par AMA comme étant le résultat opérationnel auquel sont ajoutés les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que les charges de rémunérations à base d'actions.

⁵ C'est-à-dire la trésorerie nette liée aux activités opérationnelles et aux activités d'investissements, à l'exclusion de tout investissement lié à de potentielles opérations de croissance externe.

Mentions légales

Le présent communiqué de presse inclut uniquement des informations résumées et ne prétend pas être exhaustif. Aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et l'exhaustivité de l'information ou des opinions contenues dans le présent communiqué de presse.

Le présent communiqué de presse ne contient pas et ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières, ni une invitation ou une incitation d'investissement dans des valeurs mobilières en France, aux États-Unis d'Amérique ou dans toute autre juridiction

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Il ne constitue pas et ne saurait en aucun cas être considéré comme constituant une offre au public de titres financiers, ni comme une sollicitation du public relative à une offre de quelque nature que ce soit dans un quelconque pays, y compris en France.

Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel qu'amendé, et tel que transposé en droit anglais par le Official Listing of Securities, Prospectus and Transparency (Amendment etc.) (EU Exit) Regulations 2019, concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un État membre autre que la France.

En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) du Règlement Prospectus, si elles ont été transposées dans cet État membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par AMA d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet État membre. En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus ayant été approuvé par l'AMF.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat ou de souscrire des valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique ni dans un quelconque autre pays.

Les valeurs mobilières mentionnées dans ce communiqué ne peuvent pas être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique en l'absence d'un enregistrement ou d'une exemption d'un tel enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933 tel que modifié. AMA n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de procéder à une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières au public au Royaume-Uni. Le présent communiqué s'adresse et est destiné uniquement (i) aux personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'«

Ordonnance ») ou, (iii) aux personnes visées à l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) de l'Ordonnance (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Toute invitation, offre ou tout contact relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des valeurs mobilières objets du présent communiqué.

Déclarations prospectives

Certaines informations incluses dans ce communiqué de presse ne constituent pas des données historiques mais sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont fondées sur des estimations, des prévisions et des hypothèses en ce inclus et sans limite, notamment, des hypothèses concernant la stratégie présente et future du Groupe et l'environnement économique dans lequel le Groupe exerce ses activités et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent avoir pour conséquence une différence significative entre la performance et les résultats réels, ou des résultats de son secteur d'activité, et ceux présentés explicitement ou implicitement dans ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent ceux qui sont exposés et détaillés au chapitre 3 « Facteurs de risque » du Document d'Enregistrement.

Ces déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse et le Groupe décline expressément toute obligation ou engagement de publier une mise à jour ou une révision des déclarations prospectives incluses dans ce communiqué de presse afin de refléter des changements dans les hypothèses, évènements, conditions ou circonstances sur lesquels sont fondées ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont établies uniquement à des fins illustratives. Ces déclarations et informations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et sont soumises à divers risques et incertitudes, dont beaucoup sont difficiles à prévoir et plus généralement hors du contrôle du Groupe. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux exprimés, sous-entendus ou projetés dans les informations et déclarations prospectives.

Enfin, le présent communiqué peut être rédigé en langue française et en langue anglaise. En cas de différences entre les deux textes, la version française prévaudra.